

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 FEVRIER 2025

PROCES VERBAL SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - DEMANDE D'APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**
- **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**
- **CONVENTION DE PARTENARIAT / PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES P'TITS POTES » DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR BESBRE**
- **PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ANNEE 2025 DE LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU BOURBONNAIS**
- **DELIBERATION PORTANT L'ADHESION A UN MANDAT DE LOCATION A UN GESTIONNAIRE IMMOBILIER POUR LA GESTION DU PARC LOCATIF COMMUNAL**
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL / RSA / EXPERIMENTATION DE REINTEGRATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**
- **AVENANT AU CONTRAT RCVCB 2025**
- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE PRINCIPE ET DEFINITIFS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE », DE LA PREFECTURE (DETR) ET DU CONSEIL REGIONAL**
- **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 février à 19 heures, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 8 février 2025

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, DESMOULES Maryse, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, LAMOTTE Magali, PETIT Dominique, PERONNET Chantal.

Absent(s) excusé (s) : CHARPIN Karine, DE BARTILLAT Gérard, DUBOIS Jean-Marie, KLEE Arnaud, PACAUD Quentin.

Absent (s) : /

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, KLEE Arnaud à CHABERT Gilles, PACAUD Quentin à MARQUANT Jean-Luc, CHARPIN Karine à LAMOTTE Magali

Secrétaire de séance : PERONNET Chantal

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER – ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES APPROBATION DES STATUTS MODIFIES

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Conformément aux statuts en vigueur, le Conseil municipal doit donner son avis par délibération sur cette modification statutaire,

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

VU la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de l'Allier en date du 18 mars 2014, 16 décembre 2022 et 16 décembre 2024, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention du service de médecine préventive,

VU le plan de santé au travail dans la fonction publique,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion de l'Allier par délibération en date du 16 décembre 2024 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Allier. L'article L.812-3 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation pour les collectivités et leurs établissements publics de disposer d'un service de médecine préventive.

LE CONSEIL MUNICIPAL sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De demander le bénéfice des prestations proposées par le centre de gestion,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le centre de gestion annexée à la présente délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

CONVENTION DE PARTENARIAT DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES P'TITS POTES » DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR BESBRE

Le Maire rappelle la convention de partenariat avec la commune de DOMPIERRE SUR BESBRE pour la participation financière aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement « les P'tit Potes ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **De donner** son accord pour la participation financière aux frais de fonctionnement pour l'accueil de loisirs « les P'tit Potes ».
- **Approuve** les dispositions de la convention de partenariat de la commune de DOMPIERRE SUR BESBRE pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

PARTICIPATION FINANCIERE 2025 POUR LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée, la responsabilité de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de la commune. Il appartient, en particulier, « de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats »

La commune de SALIGNY SUR ROUDON ne dispose pas de fourrière animale communale ou intercommunale.

Ce service est confié depuis de nombreuses années à la S.P.A du Bourbonnais, association reconnue d'utilité publique, située à LUSIGNY (03230). La participation s'élève à 1,10 € par habitant soit 724 pour l'année 2025 pour un total de 796,40 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **Donne son accord pour la participation financière de la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2025,**
- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025.**

DELIBERATION PORTANT L'ADHESION A UN MANDAT DE LOCATION A UN GESTIONNAIRE IMMOBILIER POUR LE PARC LOCATIF COMMUNAL

En vertu d'une délibération du 28 mai 2020 donnant délégation du conseil municipal consentie au Maire selon l'article L.2122-22 du CGCT pour la durée de son mandat,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de confier la gestion du parc locatif communal à un gestionnaire immobilier.

Il rappelle que la mission confiée au professionnel est basée sur les annonces des locations, la visite du bien à louer, la recherche des locataires après vérification de chaque dossier fourni par les candidats, les rédactions de l'état des lieux d'entrée (l'état de sortie sera établi à titre gratuit) et du bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour l'adhésion à un mandat de location à un gestionnaire immobilier pour le parc locatif communal,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'EXPERIMENTATION DEPARTEMENTAL DU CONDITIONNEMENT DU RSA A 15 H HEBDOMADAIRE

Considérant que depuis plusieurs années le Conseil Départemental a lancé une démarche d'accompagnement des allocataires du RSA vers le retour à l'emploi ;

Considérant qu'une expérimentation est en cours dans l'Allier, afin de conditionner le versement du RSA à 15 h d'activités hebdomadaire ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2024, le bassin de Vichy est donc territoire pilote sur cette question ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide de participer à cette expérimentation et d'approuver le principe d'accueil des allocataires du RSA afin qu'ils effectuent leurs 15 heures de travail hebdomadaire ;**
- **Autorise le Maire à signer toute convention dans le cadre de ce dispositif.**

AVENANT N° 1 – 2025 AU CONTRAT « RECONQUETE CENTRE VILLE CENTRE BOURG » POUR LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Vu la délibération n° 8– 2023 en date du 14 février 2023 pour l'approbation du contrat « reconquête centre-ville centre-bourg »,

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement prévisionnel pour les programmes suivants :

- **2^e tranche : Réhabilitation de l'ancienne boulangerie pour l'accueil d'un commerce (logement) - action 2024**
- **Extension du commerce (atelier) - action 2023**
- **Rénovation du logement situé au-dessus de l'épicerie - action 2025**

Le Maire expose au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 – 2025 au contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » défini avec la commune et le Conseil Départemental de l'Allier.**

DISPOSITIFS D'ACCORDS DEFINITIFS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Le Maire informe l'assemblée des avis favorables de la commission permanente du Conseil départemental pour les programmes d'investissement inscrits au budget primitif 2024 et qui font l'objet de demandes d'accords définitifs.

Les Plans de financements sont les suivants :

1. **Réhabilitation de l'ancienne boulangerie pour l'accueil d'un commerçant – 2^e tranche - logement – Contrat RCVCB 133 000.00 € HT et 159 600.00 € TTC.**

- Conseil Département 35 % - RCVCB « Phase travaux volet Habitat selon contrat du département de l'Allier / commune de SALIGNY sur ROUDON (133 000 €).
- DETR 45 % - dispositif 2.3 les projets concourant au développement économique du territoire – Création d'une activité commerciale

Détail du Plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
Devis		Conseil Départemental 35 %	37 836.28
EURL Vincent FONTAINE	19 189.61		
SARL LES 3 P BONNOT	27 598.58		
CHABERT ELECTRICITE	8 339.90		
EURL GENESTE S.	26 764.06		
SARL Luis CUNHA	26 211.50		
		DETR 35 % (Arrêté attributif)	37 836.28
		TOTAL DE L'AIDE	75 672.56
		Autofinancement 30 %	32 431.09
TOTAL	108 103.65	TOTAL	108 103.65

2. Travaux de mise aux normes électriques, de secours, et remplacement du chauffage à l'Eglise

Radiants électriques pour le chauffage de l'église

Devis CHABERT Electricité 33 026.08 € HT et 39 631.30 € TTC

Travaux de mise aux normes électriques

Devis CHABERT Electricité 4 793.69 € HT et 5 752.43 € TTC

- Conseil départemental 30 % plafond 10 000 € « dispositif de soutien aux travaux sur le patrimoine public »
- DETR 35 % – fiche 6-1 gros entretien d'équipement communaux

Détail du Plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
DEVIS CHABERT ELECTRICITE		Conseil Départemental 30 %	11 345.93
Travaux électriques	4 793.69	DETR 35 % (Arrêté attributif)	13 236.91
Chauffage de l'Eglise	33 026.08		
		TOTAL DE L'AIDE	24 582.84
		Autofinancement 35 %	13 236.91
TOTAL	37 819.77	TOTAL	37 819.77

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les plans de financement exposés en annexe de chaque programme**

- **Sollicite**

- **M le Président du Conseil départemental de l'Allier,**

Pour les soutiens et les attributions des accords définitifs des subventions pour les projets cités ci-dessus.

PROGRAMMES BUDGETAIRES 2025 - DISPOSITIFS DE DEMANDES DE PRINCIPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

M. le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions et modalités de soutien de la Communauté de communes « Entr' Allier - Besbre et Loire », du Conseil Départemental de l'Allier et de la Préfecture de l'Allier applicables au 1^{er} janvier 2025.

Après l'étude des projets budgétaires 2025, il est proposé à l'assemblée les programmes suivants pour les demandes de soutien auprès des différents organismes :

- Rappel : Le **fonds de concours 2024 – 2026** de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'élève au montant annuel de 11 887 € soit un total de 35 662 € pour l'enveloppe triennale.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2025 :

a) **CREATION D'UN GITE COMMUNAL (VITALITE)**

- Conseil Départemental - « Dispositif « reconquête Centres Villes et Centres bourgs -Phase travaux »,
- PREFECTURE – DETR - dispositif « construction ou gros entretien d'équipements communaux » 2024,
- Conseil Régional - « Bonus Ruralité »,
- Fonds de concours 2024 - 2026

Détail du plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
ESTIMATION		ETAT - DETR 35 %	62 807.00
Maîtrise d'œuvre	20 972.41	Arrêté attributif	
Estimation totale des travaux	182 568.46		
Lot 1 désamiantage	10 110.00		
Lot 2 Gros œuvre	33 880.85		
Lot 3 Charpente bois – Couverture- étanchéité	17 888.79		
Lot 4 menuiserie bois serrurerie	25 849.80		
Lot 5 plâtrerie – peinture – sol souple	54 677.00		
	12 641.00		

Lot 6 carrelage – faïence	16 470.37		
Lot 7 électricité			
Lot 8 plomberie sanitaire – chauffage - ventilation	11 050.65		
		DEPARTEMENT 4.37 %	8 894.74
		Fonds de concours 2.63 %	5 353.12
		CONSEIL REGIONAL 38 % Arrêté attributif	75 919.00
		TOTAL DES AIDES	152 973.86
		Autofinancement (20%)	50 567.01
TOTAL	203 540.87 €	TOTAL	203 540.87

b) **EXTENSION DU COMMERCE - ATELIER (VITALITE)**

- Conseil Départemental - « Dispositif » reconquête Centres Villes et Centres bourgs -Phase travaux »,
- Fonds de concours de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Présentation des Devis :

- **TOP ALU n° 2025-56 pour un montant 63 100.11 HT et 75 720.13 TTC (structure bois pose soutien « bac acier isolé »)**
- **EURL Fontaine Vincent n°DE0617 pour un montant de 6 717.97 HT et 8 061.56 TTC (remplacement de la vitrine façade et porte d'entrée en double vitrage)**

Détail du plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
TOP ALU	63 100.11	DEPARTEMENT 30 %	20 945.42
EURL FONTAINE Vincent	6 717.97	Fonds de concours EABL 9.36 %	6 533.88
		TOTAL DES AIDES	27 479.30
		Autofinancement 60.64 %	42 338.78
TOTAL	69 818.08	TOTAL	69 818.08

c) **RENOVATION DU LOGEMENT DE L'EPICERIE BAR (HABITAT)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes mesures applicables au fonds vert et les formulaires de demande qui ne sont pas disponibles à ce jour. Il rappelle également que les demandes se font au fil de l'eau jusqu'à épuisement des crédits alloués et la clôture de l'exercice budgétaire (mi-novembre). **Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance, après étude complète des devis du projet, la destination du bien et du cahier des charges transmis par le service de l'Etat dans le cadre du fonds vert.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'inscrire les projets ci-dessus au budget primitif 2025 en section d'investissement,**
- **d'adopter les plans de financement exposés en annexe de chaque programme**
- **Sollicite :**
 - **M le Président du Conseil départemental de l'Allier,**
 - **M. le Président de la Communauté de Communes « Entr' Allier Besbre et Loire »**

DISPOSITIF DE DEMANDE DE DETR DE LA PREFECTURE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL (Mairie, salle des Fêtes et cantine scolaire)

M. le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions et modalités de soutien de la dotation d'équipement des territoires ruraux de la Préfecture de l'Allier applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre du projet de travaux sur le bâtiment communal regroupant la mairie, la salle des fêtes et la cantine scolaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN AU BATIMENT DE LA MAIRIE – SALLE DES FETES ET CANTINE SCOLAIRE

- PREFECTURE – DETR – fiche 6.1 / dispositif « construction ou gros entretien d'équipements communaux »

Présentation des devis :

- EURL FONTAINE Vincent pour un montant de 18 625.68 € HT et 22 350.82 € TTC
- SARL CUHNA Luis pour un montant de 71 222.00 € HT et 85 466.40 € TTC

Détail du plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
Eurl FONTAINE Vincent	18 625.68	ETAT - DETR 35 %	31 446.69
SARL CUHNA Luis	71 222.00		
		TOTAL DES AIDES	31 446.69
		Autofinancement	58 400.99
TOTAL	89 847.68	TOTAL	89 847.68

- d'inscrire le projet ci-dessus au budget primitif 2025 en section d'investissement,
- d'adopter le plan de financement exposé en annexe du programme,
- Sollicite :

- M. le S/Préfet

Pour le soutien et l'attribution de la dotation pour le projet cité ci-dessus.

INFORMATIONS

- Dans le cadre de l'organisation du **46^{ème} circuit des 4 cantons**, qui se déroulera le 8 mars prochain, le comité d'organisation du circuit aurait besoin de **6 bénévoles** qui garderaient les 6 carrefours qui se trouvent sur le territoire de la commune. (**Sont portés volontaires : Magali LAMOTTE, DUBOIS Jean-Marie, Arnaud KLEE, Quentin PACAUD, Karine CHARPIN**)
- M. LITAUDON, "Président de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire** s'est présenté en Mairie le jeudi 20 février 2025 pour un ajustement mineur sur la proposition du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Dans le cadre de l'agrandissement de la zone artisanale intercommunale, **M. BONIN de l'UTT de Dompierre/Moulins** s'est rendu sur place pour valider la création de l'entrée et sortie « route du Donjon » RD 15.
- M. JACQUET Cyril**, Directeur Général des services de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est rendu sur la zone artisanale pour l'implantation d'entreprises.
- Le Maire informe le conseil municipal de l'installation d'un nouvel artisan, **l'entreprise GRX GIROUX TP installée au lieu-dit « Passe-colère » à SALIGNY SUR ROUDON.**

Date de la prochaine réunion : **le mardi 18 mars 2025 à 19 h 00.**